L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 7 JUILLET 1881.

SPECTACLES BALS, &c.

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le fameux orchestre du Professeur MOSES,
[illegible] cornettiste soliste
Illumination électrique.
[illegible] en matinée tous les samedis, à midi.
[illegible] des trains spéciaux à [illegible] raisonnables pourvu qu'on les retien[ne] [illegible] heures d'a[vance].
[illegible] partant des rues Canal et Carondelet [illegible] heures et quart du matin, à 7 heures [illegible] et à chaque heure jusqu'à 3 heures de l'après-midi, alors, les trains partiront toutes les [illegible] heures jusqu'à 5 heures du soir et ensuite [toutes les] 20 minutes.
[Le dernier] train de la ville partira à 10 heures du soir.
[Le dernier] train de West End partira à 11 heures et demie du soir.
Les Dimanches, les trains de après-midi partiront toutes les quarts d'heure.
[illegible] seulement pour toute la course, aller et venir.
C. E. EVANS, Surintendant.
1er mai—[illegible]

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,
TOUS LES SOIRS,
Par l'Orchestre du
FORT ESPAGNOL.

W. Bernhert .... Chef d'Orchestre
E. Gevert .... Solo de Cornet
G. D'Aquin .... Solo de Flûte
O. Jahn .... Solo de Clarinette
Prof. Weisenbach .... Tambour-Major
Exécutant sur 16 tambours.

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Basin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.
[Billets] d'excursion $0.50.
[Billets] aller et retour 30 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.
Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train feront attention d'obtenir un billet, ou morceau de billet du conducteur pour chaque billet payé.
Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
10 juin—

Bureau de la Compagnie des Waterworks—Coin des rues St-Charles et Perdido—Nlle-Orléans, 5 juillet 1881.—A une élection de quatre directeurs pour l'année suivante, tenue à ce bureau le 4 juillet 1881, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:
PAUL FOURCHY,
BERTRAND BEER,
JAMES D. HOUSTON,
EDWARD TOBY.
et à une réunion du conseil de direction tenue ce jour, M. Edward Toby a été unanimement réélu président, et Alex. Bonneval, secrétaire.
ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.
6 juillet—3t

La Banque du Sud en Liquidation. [illegible]—Les créanciers [illegible] par le quinzième à compte enregistré [illegible] sont requis de passer au bureau des liquidateurs à partir du 6 juillet courant, pour recevoir une participation de 9 pour cent sur les sommes qui leur sont dues respectivement.
G. T. BEAUREGARD,
JOS. BAYLE,
D. A. S. VAUGHT.
Commissaires.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1881.
2 juil—4t

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1881.—A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été déclaré un dividende pour [illegible] de cinq pour cent (5 0/0) payable aux actionnaires à partir du 11 courant.
2 juil—7t LEON SERE, Secrétaire.

Bureau de la compagnie du chemin de fer d'Orléans—Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1881.—Dans une réunion du Bureau des Directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de [illegible] a été déclaré sur les profits des trois derniers mois, payable sur demande.
D. C. HARRISON, Secrétaire.
2 juil—3t

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 1er juillet 1881. Un dividende semi-annuel de Quatre Pour Cent sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de mardi, 5 du courant.
1 juillet—5t N. LANDRY, Caissier.

Banque Mutuelle. — Nelle-Orléans, 30 juin 1881.—A une réunion de la Direction, tenue le 28 du courant, il a été résolu de déclarer un dividende de quatre pour cent payable aux actionnaires sur demande.
1er juil—1m JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 21 juin 1881.—Un dividende de Trois Piastres par Action sera payé aux actionnaires, VENDREDI, 15 juillet, sur les bénéfices des six derniers mois.
Tout transfert d'action entre le 8 et le 15 juillet doit être fait "ex dividend."
22 juin—au 15 juil V. VALLOIS, Secrétaire.

Banque Nationale de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 29 juin 1881.—A une réunion du Conseil des Directeurs tenue ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet 1881.
30 juin—7t A. LURIA, Caissier.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1881.—A une réunion de la direction qui a eu lieu le 28 du courant, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent payable aux actionnaires sur demande.
30 juin—7t J. L. BERCIER, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer "New Orleans City", No 124 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 30 juin, 1881. Un dividende de un dollar et demi par action sera payé aux actionnaires de cette compagnie, à partir du 11 de juillet prochain. Les livres des transferts sera clos du 1er au 11 juillet.
RICH. F. HARRISON, Secrétaire.
30 juin—au 11 juillet.

Etat semestriel DE LA State National Bank of New-Orleans.

30 JUIN 1881.

ACTIF.

Prêts et escomptes....		$1,621,754 33
Bons des Etats-Unis....		425,000 00
Autres actions et Bons		274,920 27
Propriétés foncières....		36,756 00
Autres valeurs, valeurs au comptant		44,205 48
Fonds de rachat cinq pour cent		19,125 00
Change américain et étranger	350,123 11	
Fonds courant	352,323 24	
Or	117,521 50	
Chèques sur d'autres banques	55,986 06	925,753 91
		3,351,608 09

PASSIF.

Capital actions....		425 000 00
Fonds de réserve....		200,000 00
Circulation....		382,500 00
Dividendes non payés		26,791 14
Profits nets des derniers six mois	51,901 06	
Autres profits non divisés	68,112 75	
[illegible]		
[illegible] ...50,000 00		
Dividende semi-annuel de 4 cp. ...17,000 00	67,000 00	47,614 90
Dû aux déposants....		2,162,232 90
Dû aux banques et banquiers		105,073 25
		3,351,608 09

J. E. JARREAU, Caissier par intérim.
1er juil—7t

Bisconteu Frères,

L'angle des rues Royale et Bienville.

GROSSISTES, liqueurs et magasin de fromages des meilleures qualités, ainsi que des malts, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix réduits.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
[illegible]—1 an.

HENRY N. SIEBRECHT,

49 RUE ROYALE 49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER RICHES ET ÉLÉGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODÉRÉS.
[illegible]—6m

LISEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.
Mardi, 12 Juillet 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE G.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 12 Juillet 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, sont	$30,000
1 Lot de....	10,000....	10,000
1 Lot de....	5,000....	5,000
2 Lots de....	2,500....	5,000
5 Lots de....	1,000....	5,000
20 Lots de....	500....	10,000
100 Lots de....	100....	10,000
200 Lots de....	50....	10,000
500 Lots de....	20....	10,000
1,000 Lots de....	10....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les numéros [illegible]	2,700
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les numéros [illegible]	1,800
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les numéros [illegible]	900
1,857 Lots montant à....	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible] l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du
MARDI, 12 Juillet 1881.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages [illegible].
D'excellents gages sont assurés [illegible] [illegible] des états [illegible].
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE [illegible] UN REFUS.
[illegible]
M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.
[illegible]
No 212 Broadway, New-York

Hôtels, Sources etc.

HOTEL LABAT,
A Abita Springs.

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.
13 juin—au 31 août

PENSION PRIVÉE
Tenue par Mr COTT,
A la Grande Ile.

Prix par jour	$ 2 00
" semaine	10 00
" mois	40 00

Références: MAD. HOULNE, Coin St-Louis et Bourbon.
17 juin—1m—DMarV

Mulberry Grove Hotel.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir une pension bourgeoise, près de Covington, où les personnes qui voudront bien l'honorer de leur patronage trouveront tout le confort désirable. Il se trouve sur les lieux: Ombrage magnifique, site admirable, sources minérales, bains, etc., etc. Mes prix sont très modérés.
11 juin—1m. & M. J. C. THIERY.

BLADON SPRINGS.
L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et [illegible] par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; le scrofule, les affections cutanées l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à
J. CONNER & Cie.,
Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.
Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.
20 mai—6m. D.Mar.J.

PENSION FRANÇAISE
A NEW YORK.
No 16 University Place.
PAR NICOLAS BETTING.
Bonne table.—Belles chambres. Prix modérés. MM. les voyageurs du Sud patronnent la maison.
9 juin—3m

CULLUM SPRINGS,

A un mille à l'ouest de Bladon Springs, Ala. ouvert aux voyageurs le 1er juin 1881.
Prix: par mois, $30; à la semaine, $10.
Pour des recommandations, s'adresser à M. J. [illegible] rue Dauphine, [illegible] & J. [illegible] N. O. Pour plus amples informations s'adresser à J. C. et S. O. O'HARA, Ma[illegible] Alabama.
23 mai—3 m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; pour quinze jours $25; par semaine $12.
21 mai—3m

BEERSHEBA SPRINGS
Au sommet des montagnes du Cumberland, comté de Grundy, Tennessee, à 2,350 pieds au-dessus du niveau de la mer.

CHAS. E. SMEDES & Co., PROPRIÉTAIRES.

CONDITIONS.

Par jour	$ 2.00
Par semaine	12.00
Par mois	40.00

L'HOTEL sera ouvert dès le 1er juin. Les [illegible], les terrains, les lits et le linge de table, etc., tout est en parfait état. Il se trouve sur les lieux des sources minérales et des sources d'eau ferrugineuse, indépendamment de l'eau de pluie recueillie dans des citernes. Le pays est magnifique et la nature y est plus belle et plus pittoresque que dans aucune autre région.—Bains russes et bains turcs, bains chauds et froids à l'hôtel même.—Excellents chevaux, voitures neuves, à prix modérés.—Table égale à celle d'aucun autre hôtel.—Musique pendant toute la saison.—Billets de chemin de fer, aller et retour, en vente dans les principaux bureaux, et à prix réduits.—Pour tous les points du Sud, du Sud-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest, Beersheba est la résidence de montagne la plus rapprochée, et située au sommet de la plus haute montagne de la chaîne du Cumberland, elle est exempte de la fièvre et du choléra.
Malle tous les jours, avec bureau télégraphique au bureau même.
M. JNO. P. MUMFORD, et le major O. D. Hickle, du City hôtel, de la Nlle-Orléans, sont nos agents.
CHAS. E. SMEDES & Co.
12 mai—3m.

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
de MM. Sazerac de Forge et Fils.
Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.
14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER.

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en végétaux amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été expressément composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et remédier contre la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau ou de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Pour les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres, de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile en maladie de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.
Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gendet, 183 rue Douane.	
R. L. Tracy, M. D.	C. Délery, D. M. P.
E. Harrison	Cardevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 38 rue St-Charles.	
Dr Faget.	Alcée Chastant, M. D.
G. Rouel, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

[illegible] a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a [illegible] l'hôtel du Fort Espagnol [illegible] [illegible] sa maison [illegible] [illegible] [illegible] le 25 février [illegible] [illegible] à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de la visiter.
30 janv—3m. Dar.J.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 93 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin	Lafitte Léon
Berger Prosper Jules	Lesage François
[illegible] Pierre	Lavende Laurent
Bonnet Antoine	Lagoltierre François
Bonnet Mlle Emilie et Charles	Labarrère Armand
	Lee Louis Clément
Bazin Jacques	Lagineste Paul
[illegible] Dominique	Lévêque Paul Adolphe
[illegible] Albert	Legrand Jules Numa
[illegible] Catherine	Maillet François
[illegible] Bertrand	Mauraux Louis
[illegible] Etienne	Malteste Pierre Martin
[illegible] Pascal	Maubland Léonard Henry
Castel (la famille)	Maug Denis
[illegible] Eugène	Marchand Joseph
Cazal Paul	May Dominique
Cazalis ou Tarbourach J. Pierre	Marchand Paul Emile
Cazera Florentin, Pie. Basile, Léon	Mouretou Catherine
[illegible] Armand	Nogier Paul Camille
[illegible] Albert	Ouset Julie Vve Bénet
[illegible] Louis	Pons Pierre
[illegible] Jean François	Poivet André
[illegible] Marc	Pulein Joseph et Augusta
[illegible] Joseph	[illegible] Augusta
[illegible] Léon L.	[illegible] Edouard
[illegible] Pierre Marie	[illegible] Mme
[illegible] Mlle Caroline	Le Roboin Jean-Marie
Fondeine François	[illegible] Félix
Fischerbach Adam	[illegible] Louis
Fleuch Chas	[illegible] Jean Baptiste
[illegible] Gabuce Aimé	[illegible] Edmond
	[illegible] François Roche
[illegible] Stanislas	[illegible] (la famille)
[illegible] Auguste	[illegible] Ferdinand
[illegible] Mme Vve	[illegible] Clément
Grumbach Max	[illegible] Rose
Guillon Clodomir Auguste	[illegible] Marie Victoire
	Schmitt M
[illegible] Frédéric	Semelaigne Germain
[illegible] Mme Vve	Salomon Mathias
[illegible] Jean	St-Martin Joseph
Jean Mme (bouchère)	Taussou ou Jantson Joseph
Joy Mme Vve	
Kaiser, née Fluschmann	Tulech Vincent
Kuechel Gustave Louis	Valentin, André, Antoine, Adolphe
Lacoste Jacques	
Laborde Jeanne	Vergnes Emile

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881.
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
11 mai—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Richard Lloyd versus Charles M. Chase.

ANCIENNE QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible], maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3617. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 juillet 1881 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters anciennement Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Race et Orange, désigné par le No Six sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 3 mai 1859 et déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire en cette ville, et mesurant soixante-douze pieds trois pouces et quatre lignes de face rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, cent cinquante-quatre pieds de face à la rue Orange, cent quarante-et-un pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne du fond qui la divise du lot No Cinq, et trente six pieds six pouces et une ligne dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par un acte d'achat de W. C. Lipscomb, passé pardevant F. C. Cuvillier, notaire, le 29 mai 1873, enregistré au bureau de transfert, livre 100, folio 432.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,12 juil.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de W. H. Jervey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 286.4—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilts, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juil—7,12,16.

Succession de Veuve Joseph Fouque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1973—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilts, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juil—7,12,16

Succession de Ann Kingston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1102.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilts, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juil—7,12,16

Succession de Mme Lucrèce Billeoly Louvel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3235—Division D.—Attendu que Stephen Chalaron, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Lucrèce Billeoly Louvel, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juil—7,12,16.

Succession de John Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62.—Division B. Attendu que P. S. Wilts, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Marks, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juil—7,12,16.

Succession de Mme Ann Farrell, veuve de Gerald Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2619—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Mangan, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
28 juin—28—3,7 juil

Succession de Theo. Longridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John C. Gaines, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 juil—3,7,12.

Succession de John Burnside.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2795—Division C.—Attendu que P. S. Wilts a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John Burnside, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 juil—3,7,12

Succession d'Alexander Gaffney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3037.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Catherine Gaffney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er juil—1,6,10

Succession de James Reynolds.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 441.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Michael T. Malledy, exécuteur testamentaire du dit défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 juin—29—3,8 juil

Succession de John Dashner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3383.—Division D.—Attendu que Barbara Dashner, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John Dashner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 juil—2, 5, 10.

Succession de Elisa Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2789—Division [illegible].—Attendu que Mary Emma Phillips a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elisa Higgins, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 juin—29, juil 5, 9.

LES HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,

Offriront à partir de LUNDI, 13 du courant, le reste du leur fonds de marchandises de Printemps et d'Eté, à des prix grandement réduits. L'attention spéciale est appelée sur leur assortiment.

Linons toile imprimés,
Ginghams Zéphyr,
Satins imprimés français,
Organdies et Jaconas français.
Grenadines françaises en couleur,
Etoffes à robes de laine françaises,
Suisses à pois et à dessins.
Mousselines blanches, etc., etc.
[illegible]

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau; un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Abattements des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impuissance, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi franco par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en une guérison. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et en détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.
3 avril 1an—Dim.Mar.Jeu

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Jno G. Parham vs Eugène Waggaman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3243. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 7 juillet 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un carré d'îlet avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, et désigné par le No 34 sur un plan de Bloomingdale, et mesurant 204 pieds 9 pouces et 4 lignes de face rue St-Charles; 210 pieds [illegible] pouces de face rue State, 204 pieds 3 1/2 pouces de face rue Benjamin, et 368 pieds sur la ligne de la propriété de Burthe, et,

2° Une autre portion de terre attenante à la propriété ci-dessus décrite, dans le carré No 65, qui est borné par les rues St-Charles, Benjamin, Webster et Bloomingdale, selon un acte ou un plan annexé à un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, le 19 avril 1871, et une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 24 novembre 1874, la dite portion de terre ayant 64 pieds 5 pouces et 2 lignes de face rue St-Charles; 60 pieds de face rue Benjamin, sur une profondeur s'étendant de l'une de ces dites rues à l'autre.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur ici, par la veuve et les héritiers de feu Samuel Bernes, par acte passé pardevant A. Hero, jne, notaire, le 24 mai 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir son billet avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur aura à déduire au comptant du montant de son enchère les frais d'annonces, de shérif, etc, y inclus les honoraires d'avocat, avec la somme de six cent cinquante piastres et en sus les taxes d'Etat, paroisse et municipalité sur la susdite propriété, le montant n'est pas encore connu.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 juin—21 29—5,7 juil.

Eugene & Colyer; G. L. Bright, transféré, vs. The New Orleans Park.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2694—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 19 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain jugement rendu par l'ancienne Cour Supérieure de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 2447 enregistré "Commissioners" du Parc de la Nlle Orléans vs la ville de la Nlle-Orléans le 7 juin 1872 et signé le 13 juin 1872. La partie décrite est comme suit:

Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement en faveur des plaignants, les commissaires du Parc de la Nouvelle Orléans, et contre la ville de la Nouvelle-Orléans, la défenderesse, pour la somme de soixante-dix-huit mille cent soixante-dix-huit piastres et 12 cents avec 5 0/0 d'intérêt de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement et que la défenderesse payera les frais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—12,15,19

Andrew J. Heenan vs. la veuve et les héritiers de Cornelius Ahern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, anciennement Bacchus, Polymnia, Carondelet, anciennement Apollo, et le Chemin Félicité, et formant l'encoignure des rues Baronne et Chemin Félicité, et mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Baronne, cinquante-deux, quatre-vingt-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui touche au lot qui forme l'encoignure des rues Baronne et Polymnia et quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces de profondeur de face au Chemin Félicité.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande bâtisse en bois à deux étages, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le feu Cornelius Ahern acquise par achat de la succession de Richard Dalie Kennon, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 30 juin 1876.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15,22,29—juil 6,12,16.

New Orleans Homestead Association vs. Thomas Kelly.

ANCIENNE QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44,802 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3712.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 23 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'îlet numéro cent cinquante-huit, compris entre les rues Première, Deuxième, Liberté, anciennement St-André et St-David, conformément à deux plans, un dressé par C. A. Hedin, anciennement voyer, en date du 1er mai 1851 et annexé pour référence à un acte passé devant E. L. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le deuxième jour de mai 1851 et un autre plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-huit, conformément au dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt lignes parallèles (au pied américain).

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent, les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Henry Meyer, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 23ème jour d'août 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21,28—5,12,19,23 juil

George et Charles Helmstetter versus Nicholas Yung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3101.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 30 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain carré de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le [illegible] District de cette ville, désigné par le numéro soixante-dix-huit, et compris entre les rues Seconde, Baronne, Dryades et Upperline.

2° Un certain carré de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 19 B, borné par les rues Hampson, Seconde, Clinton et Hillary, comptant 24 terrains. Le terrain No 1 a trente pieds 6 pouces et 6 lignes de face rue Seconde sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles, sur la rue Hillary de 100 pieds. Les terrains de 2 à 6 inclusivement ont chacun 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de face rue Seconde sur une profondeur de 109 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 2 a 30 pieds 6 pouces et 6 lignes rue Seconde sur une profondeur et façade rue Clinton, entre lignes égales et parallèles, de 100 pieds. Les terrains 10, 11, 12 ont chacun 25 pieds de face à la rue Clinton sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 a 30 pieds 6 pouces 6 lignes rue Hampson sur 100 pieds de profondeur et façade rue Clinton, entre lignes parallèles. Les terrains de 14 à 20 inclusivement ont chacun 30 pieds 6 pouces 5 lignes de face rue Hampson sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 mesure 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Hampson sur une profondeur et façade de 100 pieds sur la rue Hillary, entre lignes parallèles. Et les terrains Nos 22, 23 et 24 ont chacun 25 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—5 juillet 12 19 26 30

Dame Marie A. Dusitho, veuve de Pierre Rousse, Leon Perret, Marie Rose Arnouil, Marguerite Nott, épouse de E Oakley versus James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3169.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Joséphine, Dryades et Jackson, formant le coin des rues Baronne et Joséphine, et mesurant soixante-un pieds de face sur la première rue, et une profondeur de cent quarante pieds sur la dernière.

Le tout, du dit carré de terre est possédé par M. James Coyle, qui l'a acquis par achat de Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, en date du 5 janvier 1854 sauf un petit morceau formant maintenant la façade du dit carré rue Baronne qui fut acquis de la Société de Secours des Orphelins (Society for the Relief of Destitute Orphan Boys).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juil—5,12,19,26 —août 2,6

Mme Marie N. Vallière et mari, versus Joseph Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3513.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé sur le chemin Gentilly en cette ville, mesurant plus ou moins six arpents et quatre toises de face sur le dit chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents, et mesuré dans le fond sept arpents et quinze toises conformément à un plan de A. d'Hémécourt, voyer, déposé et mentionné dans l'acte de vente passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 31 octobre 1854.

Ensemble avec tous les droits, réclamations, demandes et actions que le dit défendeur peut avoir acquis contre la ville de la Nouvelle-Orléans, pour des appropriations illégales, par la dite corporation d'une portion de terre, sur la dite ferme ou morceau de terre, pour la creusement d'un canal à travers le dit terrain et pour tous les dommages causés à la dite propriété résultant de la dite excavation.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Marie Nicolette Vallière, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en cette ville, le 29 novembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25, juillet 3 9 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Charles T. Bullard et mari et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3604.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Clinton, Bienville, Douane et Peters, désigné par le lot No 7 du dit îlet, conformément à un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 31ème jour de décembre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire en cette ville, dans le livre des plans No 1, folio 50, le dit lot de terre mesure (au pied américain) vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Peters, vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, quatre-vingt-dix pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne supérieure traversant de la dite rue Peters à la rue Clinton, et quatre-vingt-sept pieds trois pouces et dix lignes de profondeur sur la ligne inférieure et traversant aussi de la rue Peters à la rue Clinton, les dites mesures étant plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesdites bâtisses consistent en un magasin en briques à trois étages connu par le No 37 rue Peters. Ensemble avec 93 actions du fond hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées, étant la même propriété qui a été acquise par feue Mme Emilie Breaux, au moyen d'une vente à partage faite entre les héritiers de feu Samuel Locke, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: L'acquéreur devra fournir un billet d'action de quatre cent quatre-vingt piastres, payable le 1er novembre 1881 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec un acte hypothécaire passé par Mme Emilie Breaux en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pardevant F. Grima, notaire, le 10 mars 1869 et avec l'acte du shérif dans cette affaire.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23, 30, juillet 7, 12.

Succession de Susan Darcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3416—En vertu d'un ordre de vente en date du 30 mai 1881, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 23 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poète, Grands-Hommes (ou Dauphine), Espagne et Craps (ou Bourgogne), formant l'encoignure des rues Poète et Grands-Hommes (ou Dauphine), et ayant trente pieds de face à la rue Grands-Hommes (ou Dauphine) sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds et façade à la rue Poète entre lignes parallèles (le tout en pied français). Le dit morceau ou portion de terre est formé d'une portion du lot numéro cent quatre-vingt dix sur un plan du faubourg Marigny, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Laquelle propriété a été acquise par achat de George Brower de cette ville, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 27 juin 1871, enregistré dans le bureau de transfert dans le livre 99, folio 540.

2° Une certaine portion de terre, située dans le 3me District de cette ville, commençant à une distance de trente pieds de face à l'encoignure de la rue Poète et ayant quatre pieds de face à la rue Grande-Hommes ou Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles le tout au pied français. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception ou réserve. Laquelle propriété a été acquise par achat de James Brown de cette ville, conformément à un acte pardevant Onésiphore Drouet, notaire, le 18me jour de mai 1868, enregistré au bureau de transfert, livre 95, folio 90, et.

3° Un certain lot de terre dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes, Craps, Espagne et Poète, mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Grands-Hommes, maintenant Dauphine, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles (pied français). La dite façade commençant à une distance de trente-quatre pieds de face à l'encoignure de la rue Poète et Grands-Hommes avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent. Laquelle propriété a été acquise par achat de Wm. Marsh, de Philadelphie, Pa., conformément à un acte passé pardevant Edward G. Gottschalk, notaire, le 27me jour d'avril 1870, enregistré au bureau de transfert, dans le livre 95, folio 627.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes, Poète, Espagne et Craps, commençant à une distance de cinquante-huit pieds de l'encoignure de la rue Poète et Grands Hommes, et mesurant trente pieds de face à la rue Grands Hommes sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles, le tout en pied français, acquis par achat de John Peter Kelley et John Williams, Florence Gardiner, tous deux de cette ville, conformément à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 6me jour de mai octobre 1870, enregistré au bureau de transfert dans le livre 96, folio 190. Le dit lot est formé d'une partie du lot No 189, sur le plan original du dit faubourg Marigny.

5° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'îlet No 104, sur un plan particulier annexé à un acte passé le 10me jour de mars 1837, pardevant Théodore Seghers, notaire en cette ville.

Le dit lot mesure, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Espagne, entre les rues Grands Hommes et Rue Poète, sur une profondeur de cent dix pieds.

Le dit lot est composé de trente-et-un pieds de face du lot No 10 et un pied de face du lot No 9, du plan particulier fait par Joseph Pilié, le 13me jour d'avril 1834, et annexé à un acte passé le 10me jour de décembre 1834, pardevant le dit notaire Seghers. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception. Laquelle propriété a été acquise par achat de Mlle Marguerite Sophie Dumesnil et de Jules Félicité Elisa Dumesnil par acte passé pardevant Onésiphore Drouet, le 19me jour de mars 1869, enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 72.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir son billet avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur aura à déduire au comptant du montant de son enchère, les frais d'annonces, de shérif, etc., y inclus les honoraires d'avocat, avec la somme de [illegible] et en sus les taxes d'Etat et municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—13,20,23

Emile Henry vs. Joseph Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3571.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Broad, Gasquet, White et Canal, ayant trente-six lots de terre, numéros un à trente-six inclusivement, conformément à un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 16 juin 1857, et déposé en l'étude de R. J. Ker, notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos un, deux, trois et quatre mesurent chacun trente pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Le lot No un forme l'encoignure des rues Canal et White.

Les lots cinq à douze inclusivement, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos treize, quatorze et quinze mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-deux pieds neuf pouces et trois lignes. Le lot numéro seize forme l'encoignure des rues Canal et Broad et mesure trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Canal sur une profondeur et façade de cent trente-neuf pieds neuf pouces et trois lignes sur la rue Broad. Les lots dix-sept à vingt-deux inclusivement mesurent chacun trente pieds de face rue Broad, sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No dix-sept à une profondeur de cent trente pieds quatre pouces et trois lignes. Le lot No dix-huit à une profondeur de cent trente-huit pieds huit pouces et dix lignes; le lot No dix-neuf à une profondeur de cent trente-et-un pieds un pouce et une ligne: le lot No vingt a une profondeur de cent trente-un pieds cinq pouces et quatre lignes; le lot No vingt-et-un a une profondeur de cent trente-un pieds neuf pouces et sept lignes, et le lot No vingt-deux a une profondeur de cent trente-deux pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne du lot No vingt-et-un, et une profondeur sur la ligne de l'autre côté et fait face à la rue Gasquet, et forme l'encoignure des lots numéros vingt-trois à trente inclusivement mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Les lots trente-et-un à trente-quatre inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro trente-quatre forme l'encoignure des rues White et Gasquet. Les lots trente-cinq et trente-six mesurent chacun trente pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur à la vente du shérif faite le 16 mars 1880, dans l'affaire Freilsen vs Baldwin et als, No 25,977 du docket de l'ancienne Troisième Cour de District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27 août 3 6

Herman Michelotte versus Henry Gardes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3612—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 30 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro deux cent quarante-neuf, borné par les rues Florida Landing, Locust, Cypress et Magnolia, sur un plan de W. T. Thompson, en date du 6 janvier 1843, en l'étude de J. B. Marks, notaire, comme plan No 44, mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds de face à la rue Florida Landing sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Robert Barnes par acte passé pardevant R. J. Ker, notaire, en date du 24 février 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—28—5,12,19,24,30 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Frank Sharp vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No [illegible]—En vertu d'un ordre de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Webster, dans cet Etat, dans le district des terres nord-ouest de la Louisiane, savoir: Le quart nord-est du quart nord est de la section Trois contenant trente-sept 78(100) (37 78(100)) acres dans le township dix-sept nord Range huit ouest. La première propriété décrite a été acquise par Frank Sharp par achat des successions de H. M. et L. M. Hyams, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville le 18me jour d'avril 1878 et laquelle dite propriété a été achetée par feu H. M. Hyams par acte de l'Etat de la Louisiane, conformément à la patente 117,70.

2° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Derbigny et Roman, composé d'un lot de terre désigné par le numéro vingt-sept, dans l'îlet numéro cinquante-quatre, sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville. Lequel lot de terre maintenant vendu, mesure (au pied anglais) trente deux pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de cent dix pieds et façade à la rue Derbigny et formant l'encoignure des rues St Louis et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que ledit Frank Sharp a acquise par achat de Jules L'Hote et Emma L'Hote, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 24 mai 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions pour la première propriété—Comptant sur les lieux.
Termes et conditions pour la deuxième propriété: 1° Au comptant une somme suffisante pour payer un billet, garanti par une première hypothèque de $246 66 2/3 en date du 1er mai 1880, payable un an après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, et les frais et coût de l'affaire de la vente ainsi que les taxes dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de son adjudication) le paiement d'un billet de $246 66 2/3 en date du 1er mai 1880, payable deux ans après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, garanti par une première hypothèque sur la dite propriété conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 24 mai 1880.
3° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de son adjudication) le paiement d'un billet de $600 en date du 25 février 1881, payable douze mois après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement.
4° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et agissant comme syndic.
5 juil—5 12 19 26 août 2 6

Charles F. De Corny vs. James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3743.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes usuelles et dépendances qui y appartiennent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Baronne, Dryades et Joséphine, à savoir:

Une portion ou lot de terre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent trente pieds de face à la rue Jackson, sur lesquelles deux rues il forme une encoignure, les améliorations qui s'y trouvent consistent en deux résidences Nos 542 et 546 rue Baronne.

Une portion ou lot de terre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Baronne, à peu près de cent trente-et-un pieds du lot ci-dessus décrit, sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistent en deux résidences Nos 528 et 526 rue Baronne.

La totalité du dit lot de terre appartient au même propriétaire, James Coyle, et fut acquise par lui par achat de feu Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 5 janvier 1854, sauf un morceau de terre formant la façade du dit carré rue Baronne, qui fut acquis de la Société des Orphelins (Society for the Relief of the Destitute Orphan Boys).

2° Un morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, formant le coin des rues Jackson et Dryades, et mesurant cent vingt-cinq pieds de face rue Jackson sur cent trois pieds six pouces de profondeur sur la rue Dryades.

3° Et une portion de terre dans le même district et carré formant le coin des rues Dryades et Joséphine, et mesurant environ quarante-six pieds de face rue Dryades, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue Joséphine. Le tout du dit carré de terre est possédé par le dit James Coyle et fut acquis par lui par achat de Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le cinq janvier 1854, sauf un morceau de terre formant maintenant la façade du dit carré rue Baronne, que le dit James Coyle a acquis par achat de la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juil—5,12,19,26—2,6 août

Succession de Pierre Davis: Julie A. Dufossé, veuve P. Quenneville; Lucien P. Landes; Mathilde J. A. Martin, veuve de Pierre Magne; Alfred Henrionnet versus James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3168—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Baronne et Dryades, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Dryades entre lignes parallèles, bornée sur le côté vers la rue Joséphine par une ligne de quarante-six pieds de la dite rue, et sur le côté vers la rue Jackson par une ligne de cent vingt-cinq pieds de distance de la dite rue.

La totalité du dit îlet appartenant au dit James Coyle, qui a acquis la dite propriété par achat de Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 5 janvier 1854 à l'exception de [illegible] formant maintenant la façade de la rue Baronne du dit îlet que Coyle a acheté de la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juil—5,12,19,26—août 2,6

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts en sus et dollars.
[illegible]—1an

Cure de la Névralgie
(Croisements).

REMÈDE composé exclusivement de végétaux et parfaitement inoffensif. Il guérit: Névralgie, Rhumatisme, Goutte, Migraine, Mal de Gorge, Lassitude ou Enflure des membres du corps et toutes les Maladies inflammatoires. Nous publions ci-après quelques-uns des certificats que nous avons reçus:—Hazlehurst, Miss., 5 jan. 1881.—Le présent est pour certifier que j'ai fait usage dans ma famille du "Clement's Neuralgia Cure" et que je le considère un remède des plus efficaces.—R. J. Catching, maître de poste.—Gallman, Miss., 31 mars 1881.—M. T. D. Clement: Le présent est pour certifier que je souffrais, comme m'en avait informé mon médecin de famille, d'une névralgie des reins, et mon médecin me considérait mort. Deux autres médecins furent appelés pour me faire une incision, mais avant le jour fixé pour l'opération, je reçus une bouteille de votre "Neuralgia Cure" qui me guérit entièrement. On peut m'écrire à cet effet, je jurerai de l'exactitude de ce qui précède. Respectueusement, John Coar.—De la Nlle-Orléans, les suivants: Mme A. Snow, 72 rue Claiborne, côté Sud, guérie immédiatement de la névralgie après 40 ans de maladie.—Bernard Hans, coin des rues Commune et Claiborne, guéri des internes et de graves contusions.—Prix $1.00 la bouteille.—Préparé par
CLEMENT & WOOD,
163 rue de la Commune, N. O., Lne.
Escompte libéral aux marchands.—A vendre par CHS. U. GAUDET, coin des rues Remparts et St-Louis.
11 juin—6m, D,M,J

AMOS QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
6 juil 80—1an Nlle-Orléans.

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC.
Res. 111 & 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti.
1er janv—SmDMaV

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.
[illegible] 1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix [illegible] [illegible] ou dans le district [illegible] l'angle des rues [illegible] et St André, avec de grands terrains [illegible] embellissements champêtres.

Succession de R[illegible] No 35,273.

Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux No 31 rue du Canal.—JEUDI, 7 juillet 1881, à midi, à la Bourse [illegible] St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu aux enchères publiques par ordre de l'honorable juge de la seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans daté du 29 mars [illegible] dans la dite succession, les propriétés décrites ci-après, savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le quatrième district de cette ville et dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, St-André et Joséphine, désignée par le No 1 sur un plan annexé à un acte de vente par Thomas McKnight à B. Hatnet, passé pardevant P. C. Cuvillier, ex-notaire en cette ville, le 28 avril 1868. La dite portion de terre forme l'angle sud ouest des rues St-Charles et St André. Elle mesure 74 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles environ 60 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur sur la partie du fond, sur 173 pieds de profondeur et de face à la rue St André.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui lui appartiennent, comprenant un cottage substantiellement construit en briques et richement fini, retiré de la banquette sur un plateau élevé, avec une large verandah en fer et contenant un vestibule central, des salons, salle à dîner et des chambres à coucher, et en outre un attique fini et le rez-de-chaussée divisé en cuisine et chambres à domestiques.

La façade de la propriété a un beau jardin d'ornement, et elle est ombragée par les plus beaux magnolias et d'autres arbres toujours verts elle est bordée d'une riche barrière en fer, qui lui donne l'apparence d'une solidité et d'un confort qu'on ne peut surpasser dans aucune autre résidence.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acheteur, et à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur portant la clause usuelle de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final 5 pour cent pour frais d'avocat dans le cas où il faudrait poursuivre pour la collection, les bâtisses devront être assurées et le transfert de la police au porteur des billets, l'acheteur devant payer les taxes dues et exigibles en 1881, pardessus le prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant du prix sera requis au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acheteur devant le notaire désigné par les exécuteurs.
5 juin—5, 11, 18, 25, juil 2, 7.

PAR B. ONORATO.

Effets de ménage, outils de jardinier, montres, etc.

Succession de H. Buys.

No 3757—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division A.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, le 9 juillet 1881, à 10 heures et demie du matin il sera vendu, à l'encan, au magasin No 45 rue Royale, par ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 6 juillet 1881, les effets ci-après décrits
Un lot d'effets de ménage
Un lot d'outils de jardinier
Une montre en or et chaîne en or; deux montres en argent, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
7 juillet—2t

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages dans le Premier District.

Succession de Frances Graham.

No 3352.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 9 juillet 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1881, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, Clio et Erato, mesurant 14 pieds 8 pouces 1 1/2 lignes de face à la rue Liberté sur 76 pieds de profondeur, étant la moitié du lot No 18. Les améliorations comprennent une maison à deux étages désignée par le No 317 de la rue Liberté.

Conditions de la vente.—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire.
5 juin—5,11,18,25, juil 2,9.

La moitié de l'intérêt indivis dans la résidence No 775 rue Remparts, à l'encan.

Succession de Mme Elizabeth Flisker.

No 3663—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, le 30 juillet 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 juin 1881.

La moitié de l'intérêt indivis du défunt dans un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Claude, St-Claude et Louisa, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 255 pieds 8 pouces.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 juin—30—9,16,23,30 juil

PAR D. E. MORPHY

Faïence, verrerie, poterie jaune, (yellow and Rockingham ware.

PAR D. E. MORPHY, encanteur JEUDI, 7 juillet 1881, à onze heures et demie A. M., salles d'encan N° 108 et 110 rue des Magasins.
Conditions—Comptant. 6 juil—2t

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison double, en bois, à deux étages, Nos 390 et 392 rue Félicité, entre Franklin et Liberté.

Succession de Margaret Grant, épouse décédée de William Foley.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Docket No 41,793.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en rotonde de l'hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 1er juillet 1881, docket No 41,793, dans l'affaire de la succession de Mme Margaret Grant, épouse décédée de William Foley. Il sera vendu à l'enchère publique:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Felicity Road, St. Andrew, Franklin et Liberté, et mesurant environ 45 pieds et 6 lignes de face rue Felicity Road sur environ 80 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison double en bois à deux étages, avant 4 chambres de chaque côté. 2 citernes et hydrant, allées pavées, capable de rapporter un loyer de $15 par mois chaque côté.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un intérêt de 8 o/o et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 p.o/o à payer comptant sur les lieux pour assurer la vente. L'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jne, notaire 17 Place Commerciale, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.
5 juil—5, 10, 17, 24, 31—août 6

LA MERVEILLE DU MONDE:
Le Destructeur de Vermine
DU PROF. HERMAN,
Renommé dans le monde entier,

qui est reconnu comme étant bien supérieur à tout ce qui a été découvert jusqu'ici pour tuer les rats, les souris, les insectes sur les volailles, les fourmis, punaises, blattes, bêtes noires, puces sur les chiens, rouilles et insectes sur les plantes, mites dans les fourrures, tiques ou galles sur les moutons, chèvres, bestiaux, etc. Il a été fait usage avec grand succès de cette composition contre les insectes qui attaquent les plantes.

A VENDRE, UN PAQUET POUR 25c, OU SIX POUR $1.25.

La poudre est libre de toute odeur désagréable et se conserve dans tout climat. On peut la répandre partout sans danger, elle ne fait de mal ni aux chats ni aux chiens, qui d'ailleurs ne la mangent pas. La façon d'en faire usage est indiquée sur les paquets.

Cette découverte a valu au prof. Herman une médaille d'argent aux expositions entre colonies à Victoria, en Australie. Fabrique Gravel Lane, Houndsditch, Londres, Angleterre.
F. FREDERICKSON,
Importateur et marchand de drogues en gros et en détail, 139 rue du Canal, Bâtisses Touro, Nlle-Orléans, seul agent en Louisiane.
Leréde—1an

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARÈS à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.
Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres de la campagne seront exécutés avec la plus grande célérité.
20 fév—

Département du Commerce,
Salon 12 de l'Hôtel de Ville.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1881.

DES soumissions cachetées seront reçues au salon du maire, jusqu'à midi, le 30me jour du mois d'août 1881, pour la vente du droit de passage ou franchise du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Carrollton, avec tout le matériel roulant et tout ce qui y appartient, pour une période de vingt-cinq (25) ans à partir de la date de l'expiration des dites franchises, savoir: 9 février 1883.

La vente se fera conformément à l'ordonnance No 7172 et les stipulations enregistrées au bureau de l'administrateur du commerce.

Chaque soumission sera accompagnée d'un dépôt ou d'un chèque certifié de $30,000, comme garantie de l'intention du soumissionnaire d'accepter l'adjudication, laquelle somme sera forfaite en faveur de la ville au cas où le contrat ne serait pas signé, et sera gardée comme dépôt spécial jusqu'à livraison finale du dit chemin et de sa propriété.

Les soumissionnaires auxquels le contrat ne sera pas adjugé seront remboursés de leurs dépôts le jour où la vente s'effectuera.

Toutes les soumissions doivent être faites séparément comme suit: 1° Pour la ligne principale ou la trunk line des rues Baronne, Triton Walk et St-Charles. 2° Pour la ligne-branche de la rue Jackson.

Le tout devant se faire conformément aux spécifications sus-mentionnées.
Wm FAGAN,
Administrateur du département du Commerce.
2 juil—2,10,17,24,31—7 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Second et le Troisième District.

No 178, rue Galvez, entre Dumaine et St-Philippe, Second District

No 104 rue Kerlerec, entre St-Claude et Marais, Troisième District.

Octavie Trexler et autres, vs Lewis Ory, tuteur.

No 3591. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St. Claude et Marais, lequel lot de terre mesure au pied anglais, 30 pieds 3 lignes de face à la rue Kerlerec, 30 pieds 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 6 lignes d'un côté, et de 111 pieds 3 pouces 5 lignes, de l'autre côté. Cette propriété a été acquise de feu Martin Moll, à l'encan, de Jules André Armand Garreau, ainsi qu'il apport d'un acte passé devant Octave De Armas, notaire de cette ville, le 3 février 1870, dûment enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre No 97, folio 422.

La dite propriété a été dévolue à la dite dame Moll comme héritière testamentaire de son mari, feu le Dr Moll, ainsi qu'il en ressortira pleinement en se référant aux procédures après décès faites dans l'ancienne Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de feu le Dr Moll, No — du docket de la dite Cour.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises et contenant 3 chambres. Aussi, une cuisine en bois à un étage, jointe à l'édifice principal et contenant 2 chambres avec galerie sur le côté, caves, hangar, lieux d'aisance cour sur la façade pavée en briques. La propriété porte le numéro municipal 104 rue Kerlerec.

2° Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Dumaine et St Philippe, désigné par le No 5 de l'îlet No 283, lequel lot mesure 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Galvez, 132 pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Dumaine et 131 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4, et 28 pieds 7 pouces 7 lignes dans le fond sur une ligne, et 1 pied 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne, plus ou moins. La dite propriété a été acquise par vente de William Meehan, par acte passé devant Antoine Darscourt, notaire en cette ville, le 31 mai 1878, dûment enregistré au bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre No 110, folio 536.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage en retraite sur la rue et contenant une grande galerie sur la façade, 4 chambres détachées de l'édifice principal, et des deux côtés du terrain se trouvent une maison en bois à un étage renfermant chacune une chambre, avec hangars, lieux d'aisance et 2 caves. La cour de devant et celle de derrière sont plantées d'arbres fruitiers ou donnant de l'ombre.

La propriété porte le numéro municipal 178 rue Galvez.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 juil—2,9,16,23,30 6 août

Meubles de maison, etc.
Octavie Tresclair et autres vs Lewis Ory, tuteur.

No 3591—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—[PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale] JEUDI, 14 juillet 1881, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus.
Un assortiment de meubles de maison, de chambres à coucher, de salle à manger et de cuisine.
Conditions: comptant à l'adjudication.
2juil—2 6 10 14

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Rue des Français, entre Bons-Enfants et Morales.

Rue Urquhart, entre Union et Français.

Succession de Joséphine François.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 739.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46, rue Royale.—SAMEDI, 23 juillet 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 15 juin 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, formant une partie du lot No 165 de l'îlet No 19, borné par les rues Français, Union, Bons-Enfants et Morales, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, le 14 septembre 1809, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville lequel dit lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La susdite propriété a été acquise par Joséphine Facende alias François de Marie Milleux, par acte pardevant H. Pedesclaux, notaire, le 7 juillet 1835, enregistré au bureau de transfert livre 15, folio 225.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, anciennement Faubourg Marigny, faisant partie du lot No 199 de l'îlet No 20, borné par les rues Union, Urquhart, Français et Morales, et désignée ci-dessus mesurant. Laquelle dite portion de terre mesure (au pied français) 60 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 30 pieds, entre lignes parallèles. La dite portion de terre faisant partie d'un certain lot mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, qui a été acquise par Joséphine Facende, alias François de Angélique Bienvenu, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 24 décembre 1835, enregistré au bureau des transferts, livre 18, folio 562.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 juin—18,25, juillet 2,9,16,23.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Maison rue Bagatelle No 498.
Vente pour effectuer un partage.
Succession de Jean Bonneron et Marguerite Puges, sa veuve, No 2096.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 13 juin 1881—

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Union, Girod et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chs. Rolla, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1881, en sus du prix d'adjudication.
21 juin—2,9,16,23 juillet

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, dans le voisinage du Marché Dauxième, de l'église St François et des Ecoles publiques.

Un terrain de choix pour bâtir dans le Premier District, près du Nouveau Canal.

Mr et Mme James Wilder et als. vs. John F. Goebel et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 2675.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 9 juillet 1881, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 17 mai 1881, et signé le 21 mai 1881 de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Deuxième, St Patrick, Première et St-David, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, ayant quatre chambres, galerie, cave, hangar, puits, lieux d'aisance.

2° Trois certains lots de terre situés dans l'îlet ci-dessus décrit, désignés par les lettres B, C et D, mesurant chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Le lot D forme l'encoignure des rues St Patrick et Deuxième. Les tuyaux du gaz sont sur la rue Deuxième, en face de la propriété ci-dessus décrite.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre E, situé dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Patrick sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison cottage double couverte en ardoises, ayant 3 chambres sur chaque côté, cave, lieux d'aisance, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et Dryades, désigné par le No 20 sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, en date de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire et mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur 126 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis retiré du trottoir contenant 2 chambres de chaque côté 1 chambre de chaque côté dans les mansardes, cuisine, cave, etc. Immédiatement au devant de la maison se trouve un hangar qui appartient au locataire actuel et qui l'enlèvera.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Poydras, Miro et Lafayette, désigné comme le lot No 2 et mesurant 32 pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Poydras, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Poydras, 117 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne attenant au lot No 1 et 114 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur le côté attenant au lot No 3, le tout au pied américain. Le dit lot de terre traverse de la rue Lafayette à la rue Poydras.
Conditions: Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9juin—4,11,18,25—2,9juil.

L'Abeille de [illegible]
JEUDI, 7 [illegible]
C. E. KELL[illegible]
[illegible]
THOMAS DUFFY